

# La mise en œuvre de la Loi ESR de juillet 2013

J.M. Jolion

Service de la Stratégie de l'Enseignement supérieur et de  
l'Insertion professionnelle

**MESR/DGESIP**

1, rue Descartes  
75005 Paris

11 février 2014

# De la formation à la fonction formation

## Repenser l'approche de la formation

- Remettre la fonction formation au centre de la discussion entre l'Etat et ses opérateurs
- Renforcer la démarche qualité et l'analyse des processus environnés
- Respecter l'autonomie pédagogique des acteurs reconnus

## De nouveaux "outils"

- La Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur
- La politique de site
- L'accréditation
- Le cadre national des formations

# STRANES et CTI : l'international

## Une reconnaissance du modèle

- Une reconnaissance de plus en plus forte de la CTI comme organisme d'accréditation
- De nouvelles demandes pour des formations d'ingénieur "françaises" à l'étranger

## Passer de l'initiative à l'approche stratégique

La mise en place de la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (STRANES)

# De l'habilitation à l'accréditation

## Changer le regard

- fonder l'acte d'habilitation sur de nouveaux critères liés à la *capacité à plus qu'à un engagement à faire* ;
- rendre plus lisible l'offre de formation
- alléger la procédure d'habilitation en abandonnant l'examen dossier par dossier des formations au profit d'une approche plus globale de la *fonction formation* à l'échelle d'un site ;

## Proposer un cadre global pour les diplômes nationaux

- Décliner la politique de l'Etat
- Préciser ce qui fonde les diplômes nationaux
- Fournir un cahier des charges



# Le cadre national des formations

## Objectifs

- Un document complémentaire de la stratégie nationale, du cahier des charges de l'accréditation
- Un cadre mais pas un cadrage

# Les "nouveau"tés"

- L'architecture des dénominations : les nomenclatures
- Les parcours-types de formation
- La spécialisation progressive en licence
- La réarticulation entre la licence et la licence professionnelle
- La fin des finalités du master
- Renforcement de la place de l'expérience en milieu professionnel

# Les master "internationaux" 1/2

## Un nouveau contexte

Le cadre national des formations : diplômes nationaux de licence, licence professionnelle, master et doctorat uniquement

## Un premier rappel

Les *masters internationaux* sont des diplômes nationaux de master pleins et entiers qui bénéficient de dérogations en regard de la réglementation.

# Les master "internationaux" 2/2

## Ce qui change

- une intégration dans la politique de site
- plus d'appel à projets annuel
- nomenclature des intitulés (un des 251 intitulés de mention)

## Ce qui ne change pas

- ouverture vers les établissements privés dans le cadre de la réglementation "normale" (convention)
- possibilité d'une organisation pédagogique adaptée au public
- tarification adaptée des services de formation conformément au décret 2002-654 du 30/04/2002

# La politique de site

## Un réalignement des évaluations

- Mieux coordonner toutes les évaluations (MESR, CTI, HCERES, IG, C Comptes...)
- Passage de 6 à 5 ans pour la durée des accréditations pour les EI
- Expérimentation d'un dossier commun CTI/AERES-HCERES

## La mise en place des COMUE

- Une structure collective ouverte
- Une structure de partage
- L'interlocuteur du MESR pour chaque site